EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°46/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15
Absents : 0

Date de la convocation :
Le 16.11.2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,
Séance ordinaire du 22 novembre 2022
L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,
Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Willy LORENZON, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET et Éric FORESTIER.
Mmes Françoise JORREY, Laurence TOUMEYRAGUES et Laure BRAQUEHAIS.
Excusés : Mesdames Sandra BARBE, Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ.
Pouvoirs : Madame Sandra BARBE à Monsieur Dominique SAVARIAUD, Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET, Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER.
Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion du conseil de Val de Garonne Agglomération pour le déploiement du RER Métropolitain.

Avec 4 500 usagers en moyenne par jour en 2021, la ligne TER 44 Bordeaux-Agen est la 2ème ligne ferroviaire la plus fréquentée sur le réseau néo-aquitain.

Pourtant, le cadencement en heures de pointe est deux fois moins important entre Bordeaux et Marmande qu'entre Bordeaux et Langon, alors même que le rayonnement de la gare marmandaise sur l'ensemble du pôle territoriale Val de Garonne Guyenne Gascogne (plus de 91 000 habitants) et son lien avec le territoire Sud Girondin sont une évidence.

D'importants investissements vont pourtant être réalisés sur maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions par la mise en œuvre du RER métropolitain, qui vise à développer l'offre ferroviaire sur l'étoile bordelaise par la diamétralisation des voies. Ce projet, cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, l'Etat ainsi que le département de la Gironde, permettra ainsi de créer entre 2020 et 2030 des horaires cadencés avec un service en heures de pointe avec un train toutes les 30 min. Son déploiement s'arrête cependant à Langon, via la nouvelle ligne dénommée 43.2 U. Celle-ci devrait être mise en service entre 2028 et 2030, pour un coût de 265 millions d'euros d'investissement et un apport de 22 trains supplémentaires par jour entre Bordeaux et Langon.

Les enjeux du prolongement du RER métropolitain
Le Val de Garonne est ainsi exclu du développement de cette offre ferroviaire qui revêt pourtant un intérêt majeur pour les habitants du territoire, alors même que l'Agglomération – et en particulier l'aire urbaine marmandaise – se positionne comme pôle d'équilibre entre la métropole bordelaise et le bassin Agen/Villeneuve sur Lot. Il est le premier bassin de population significatif depuis Bordeaux sur l'axe Sud-Est de la région.

Val de Garonne Agglomération capte près de 15% des revenus pendulaires sur le total des revenus résidentiels. Or, les communautés d'agglomération françaises de moins de 100 000 habitants captent, en moyenne, 21,5% du total des revenus résidentiels.

Le Val de Garonne représente en effet une offre résidentielle de proximité face au contexte immobilier contraint de Bordeaux Métropole. En 2017, plus de 693 navetteurs transitaient entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération (et inversement) pour leurs déplacement domicile-travail, soit une augmentation de 20% depuis 2007[1].

[1] source : *INSEE*, dernières données disponibles

Le développement de l'axe ferroviaire représente ainsi une composante essentielle du développement économique et résidentiel du Val de Garonne dans les prochaines années, en particulier dans le cadre de la revitalisation des centres-villes du territoire.

En termes de transition écologique, le développement du train via l'augmentation du cadencement ferroviaire, revêt également un enjeu majeur afin d'inciter au report modal dans les mobilités propres, en particulier pour les déplacements domicile-travail sur l'axe Garonne-Métropole. Sur le territoire, le secteur du transport représente 37% des émissions de gaz a effet de serre (GES) et 30% de la consommation énergétique[2]. Ainsi, près de 84% des habitants se déplacent en voiture pour aller travailler[3] et la seule autoroute reliant Marmande à Bordeaux émettait en 2019 près de 13% des émissions totales de GES.

L'engagement de Val de Garonne Agglomération dans le ferroviaire

Pour répondre à ces enjeux, l'Agglomération mène depuis plusieurs années une politique engagée en faveur du développement ferroviaire.

D'une part, Val de Garonne Agglomération fait partie du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités et en particulier du bassin des mobilités de Bordeaux Métropole, actant l'importance des mobilités du quotidien entre les deux territoires.

D'autre part, Val de Garonne Agglomération et ses communes centres, Marmande et Tonneins, ont fortement investi sur l'enjeu ferroviaire :

- La mise en accessibilité des quais de Marmande (près d'1,9 millions d'euros à charge investis par l'Agglomération et les communes), participant ainsi à la modernisation des infrastructures ferroviaires ;

- La réalisation de deux Pôles d'Echanges Multimodaux, finalisé à Marmande et en préfiguration à Tonneins (près d'1,6 millions d'euros à charge de l'Agglomération), et création à venir d'une Maison des Déplacements Durables dans le cadre du PEM de Marmande ;

- Diverses études sur les mobilités, l'économie présentielle et les parcours résidentiels, en lien étroit avec l'engagement de Val de Garonne Agglomération dans la revitalisation de ses centres-villes et centres-bourgs (Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation du Territoire, les OPAH RU de Marmande et Tonneins).

Ainsi, considérant :

- L'intégration du Val de Garonne au sein du bassin des mobilités de Bordeaux Métropole, en tant que pôle d'équilibre de proximité ;

- La position géographique particulière du territoire de Val de Garonne, porte d'entrée du Département et trait d'union entre l'Agenais, d'une part, le Sud Gironde (Bazadais, Réolais, Langonnais), d'autre part et la nécessité de renforcer les liens entre territoires et habitants de l'axe Garonne ;

- La mobilisation importante – tant en termes financiers que d'ingénierie – mise en œuvre par l'Agglomération ces dernières années autour de l'enjeu ferroviaire ;

- L'importance du renforcement ferroviaire au sein de la stratégie régionale en faveur de territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emploi (feuille de route Néoterra et objectif 22 du SRADDET) ;

- L'enjeu écologique, économique et social du développement de l'offre ferroviaire dans les territoires, tant au niveau local qu'au niveau national ;

- Le constat que l'amélioration des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, en particulier sur le tronçon Langon-Marmande, relève de décisions politiques afin de lever les freins techniques à l'amélioration du cadencement ferroviaire ;

[2] source : *AREC*, 2019

[3] source : INSEE, 2019

Le Conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération exprime ses revendications légitimes auprès des partenaires engagés dans la mise en œuvre du RER métropolitain, sur la nécessité :

- D'intégrer le Val de Garonne dans le RER métropolitain en prolongeant son déploiement jusqu'à Marmande et en développant le cadencement des trains (un train toutes les demi-heures jusqu'au bassin marmandais), Marmande étant située à 50 min de Bordeaux tout comme l'est Arcachon ou Saint-Mariens, dans une logique de desserte du bassin de mobilité Gironde-Garonne ;

- De moderniser les équipements ferroviaires nécessaires au sud de Langon pour permettre la création de nouveaux sillons entre Langon et Marmande au vu de la saturation des flux ferroviaires (Intercités, TER, fret et TGV), et au-delà, d'entretenir l'ensemble de l'infrastructure ferroviaire afin d'éviter toute vétusté.

- D'organiser une rencontre avec toutes les parties prenantes, à savoir : Bordeaux Métropole, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, Val de Garonne Agglomération, Département de la Gironde, Département du Lot-et-Garonne.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE cette motion et **SOUTIEN** Val de Garonne Agglomération dans ses revendications.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 24.11.2022

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie
Lot-et-Garonne